

Notre assemblée générale du 26 janvier 2014.

Le nombre d'adhérents s'est maintenu (90). Nos comptes sont équilibrés grâce à nos deux lotos annuels et aux subventions municipales, la cotisation annuelle est donc maintenue à 5 euros.

Lors du débat avec les élus, M. Dubos, adjoint, met en avant la question des transports en commun en particulier et de l'inter-modalité, du stationnement sur voirie, le futur aménagement de l'avenue Jean-Jaurès rénovée (stationnement, tourne-à-gauche du pont du Chiquet), de la sécurisation des cheminements piétons (ainsi avenues du Vallon et Jean-Cordier, d'un aménagement de la rue du XI novembre en zone partagée prioritaire aux piétons. Il rappelle que l'entretien des trottoirs et le dégagement des haies sont à la charge des riverains. Un agent de la mairie est chargé d'en constater les éventuels problèmes. L'entretien des caniveaux est de la responsabilité de la CUB.

M. le Maire évoque entre autres la prochaine réalisation du projet du Triangle des Echoppes dans les 2-3 ans à venir. Le quartier en particulier entre l'avenue Jean-Jaurès et la voie ferrée va subir des transformations en raison du foncier disponible et des attentes des promoteurs. La Mairie essaie d'imposer une concertation systématique lors des nouvelles opérations immobilières. Il s'engage à régler le problème persistant des inondations des riverains du Peugeot et manifeste son opposition à la fermeture du bureau de poste « Hôtel de Ville ». Il prévoit des réunions de concertation sur les aménagements du cimetière.



Inauguration de la plaque à la mémoire de Victor DECIS



N° 17

Mars 2014

L'INFO DE VOTRE QUARTIER

les échoppes, le vallon

Édito du Président

Je remercie tous ceux et celles qui ont participé d'une manière ou d'une autre à notre assemblée générale le 26 janvier dernier. Elle a comme d'habitude été riche en échanges sur la vie du quartier, surtout lors du débat public en présence de Monsieur le Maire. Nous avons accueilli quelques nouveaux adhérents à cette occasion.

Il m'a semblé, à cette occasion, que certains se trompaient sur la raison d'être du syndicat de quartier. Lors du dernier édit « changement de format » je vous faisais part des difficultés pour une association comme la nôtre à ménager les aspirations individuelles au bien vivre chez soi et l'intérêt général. C'est ce dernier point qui doit toujours guider nos actions en matière d'urbanisme au sens large. Nous comprenons tous les craintes et l'atteinte à l'intimité de certains riverains dans la réouverture de la voie de ceinture vers Pessac centre. Mais à l'heure où tout le monde se réveille sur le nécessaire développement du transport collectif il m'est difficile d'imaginer une bataille à la Don Quichotte pour défendre des intérêts individuels obtenus par le délaissement d'une emprise publique depuis des années.

En revanche l'accompagnement des riverains pour que ce projet se passe le mieux possible est de notre devoir. Cela a déjà commencé par leur mise en relation avec les autorités municipales et l'apport de notre expérience lors des réunions. Le progrès ne se fait malheureusement pas sans mal, mais il doit passer.

Raymond DELCROIX

Pour ceux qui souhaitent adhérer au comité pour l'année 2014, nous vous rappelons que le montant de la cotisation est fixé à 5 € par famille. Vous pouvez déposer vos règlements au domicile du Président: 1, avenue du Vallon

LES DATES A RETENIR

30 mars 2014 à 14h00

LOTO du quartier au Royal

22 juin 2014 (heure à définir)
Concert gratuit au Royal

(musique dans les quartiers)

6 juillet visite historique

du Triangle des Echoppes

5 ou 12 octobre
ou 16 novembre: LOTO

23 novembre: gala de magie

7 décembre: arbre de Noël

INFOS brèves

Le Triangle des Echoppes.

Les riverains de la voie de chemin de fer de ceinture doivent libérer le terrain RFF qu'ils occupent avant fin juillet 2014. Ils devraient être prévenus par lettre recommandée.

Par lettre datée du 12 mars, M. le Maire a accusé réception de notre courrier du 24 février dernier par lequel notre syndicat lui a proposé le nom de Julien Ducourt pour le futur pont du « Triangle des Echoppes ». Il accepte notre proposition.

Travaux dans notre quartier.

Le réaménagement de l'avenue Jean-Jaurès se précise pour l'année 2015, deux bandes de stationnement devraient être maintenues, et pour les cyclistes deux bandes cyclables sur la chaussée seraient créées.

Jean CORDIER Un maire initiateur du Pessac moderne

II

Lors de la séance du Conseil municipal du 10 février 1929, M. Audy, premier adjoint prononce l'éloge de Jean Cordier, décédé le 25 décembre 1928 dans son château de Fanning-Lafontaine.[Voir *L'info* n°16]. Dès le 17 mai 1925, Jean Cordier s'est attaché immédiatement à la réalisation de son programme. Selon M. Audy, « animé du plus pur esprit de progrès, il a brisé avec l'ancienne routine, et s'est vaillamment engagé dans la voie des réformes, des aménagements, etc. ».

Jean Cordier avait succédé à Hermann Lemoine, maire de Pessac de 1891 à 1925. La fin de la municipalité précédente est marquée par l'absence de Lemoine, malade, ce qui a entraîné une gestion désordonnée et des malversations. Jean Cordier a aussitôt mis de l'ordre. Dès le premier conseil municipal, il confirme sa promesse de campagne de déléguer une partie de ses pouvoirs à ses adjoints et à certains de ses collègues. Il signale aussi qu'il veut conserver l'intégralité de ses pouvoirs et la possibilité de connaître toutes les affaires. Il fait élire les membres des six commissions. Le 13 juin 1925, c'est la nomination d'un secrétaire de Mairie et de l'emploi d'appariteur. Le choix sera fait par une commission que le Maire ne veut pas présider: « Ne voulant pas être juge et partie ». Il constitue une commission extra municipale du « Marché couvert »...et achat d'une machine à écrire.

Dès la première séance du Conseil municipal du 17 mai 1925, Jean Cordier avait rappelé l'appartenance de sa liste au Bloc des Gauches. Le maire propose aussi une motion adressée au gouvernement et au Sénat de Gauche pour le relèvement des Finances non pas par l'application des impôts indirects qui ne frappent que la classe ouvrière, mais par prélèvement sur les grosses fortunes. Il s'attelle aussi à « l'affaire du monument aux Morts ». Le 9 février et le 9 octobre 1926, c'est l'organisation de la lutte contre la vie chère. Le 30 janvier, Jean Cordier crée un fonds de chômage communal ou municipal.

Sa générosité privée n'est attestée que lors de sa dernière année de mandat: souscription à l'Œuvre des Pupilles de l'Ecole Publique (5.000 francs) et achat d'un appareil cinématographique pour Pessac (3.370 francs).

Le 26 mars 1925, lors du décès de l'ancien maire Hermann Lemoine, il est rappelé ses 46 années de vie publique, 2 années comme adjoint et 33 ans comme maire. Le 3 janvier 1926, son portrait donné par la famille est placé dans la salle des délibérations.

Remarquons que Roger Marcade a été l'adjoint de Jean Cordier et maire élu après son décès. Il a été aussi conseiller municipal de Georges Cordier, le frère de Jean, maire de 1929 à 1935. Roger Marcade à la fin de cette mandature ne participait plus au conseil municipal. Il sera élu contre la liste de Georges Cordier, donc maire (SFIO) de 1935 à 1941 et de 1944 à 1945.

Le 8 août 1925, le nom de Jean Jaurès est donné à l'avenue de notre quartier. Le 9 mai 1926 est décidé la construction de l'école Jean Cordier, sur un terrain cédé par le lotisseur. C'est aussi une invitation aux lotisseurs de se mettre en règle avec la loi de 1924. Le 2 mars 1929, en hommage à Jean Cordier, son nom est donné à la place de la Mairie, à l'Ecole maternelle des Echoppes-Verthamon, « Groupe scolaire Jean Cordier » et sa photo sera placée dans la salle du Conseil. Le 17 juin 1933, à la demande des syndicats de Verthamon, le nom de Jean Cordier est donné à notre avenue.

